

Bulletin municipal de Venouse



Année 2013

VENOUSE

Pas de fermeture de classe



VŒUX. De nombreux habitants ont écouté avec attention les vœux de Raymond Degryse, dimanche.

20/01/2013

LE MOT DU MAIRE

L'année 2013 se termine en douceur après avoir été marquée par une pluviométrie très importante qui nous a causé quelques soucis d'inondation.

Une année 2013 qui s'achève avec la fusion de notre communauté de communes de la vallée du Serein (CCVS) et celle du Chablisien (CCC) au 1^{er} janvier 2014. Cette fusion regroupe 25 communes avec les communes de Carisey, Béru et Nitry, ce qui avoisine les 13 000 habitants, et qui se nomme maintenant « Communauté de Communes du Pays Chablisien ». Les communes ont délibéré, pour accepter cette fusion, dans l'obligation. De nombreuses réunions ont eu lieu afin d'harmoniser les compétences de nos deux communautés, qui ont chacune une façon différente de travailler. Mais la sagesse des élus saura effectuer le bon choix, car au bout ce sont nos impôts. La majorité a voté pour le siège social à Chablis et le siège administratif à Maligny où les locaux sont existants.

Revenons maintenant chez nous, notre commune existera peut être encore un temps ! 2013 a vu l'extension du pluvial rue de la ferme, le busage du fossé rue de Pontigny devant le nouveau pavillon, le goudronnage rue de Grenelle et une partie du chemin de la décharge et la pose de nouveaux jeux sur l'aire de loisirs.

Les travaux rue de Pontigny ne sont pas encore réalisés à ce jour, en effet l'entreprise nous fait attendre.

L'étude concernant les travaux de pluvial rue de Jéricho est lancée par le maître d'œuvre Géomexpert.

Les travaux les plus importants auront été ceux réalisés par le syndicat des eaux pour la réfection de la conduite principale rue des Bourliers, avec l'enlèvement des conduites en plomb et l'implantation des compteurs neufs en limite de propriétés.

La CUMA a quitté les locaux loués par la commune en mars 2013 et l'entreprise Loock Pub au 1^{er} janvier 2014. Le hangar communal est donc disponible, à ce jour, pour toute nouvelle location.

Notre employé communal, Jean-Luc, en arrêt de maladie depuis le début de l'année a repris son travail le 9 décembre 2013, mais par ses congés annuels, il va reprendre son travail par une mi-temps thérapeutique dès le 13 janvier 2014. Son remplaçant, Edouard, nous a quitté début décembre.

Je remercie toutes les associations de notre commune qui œuvrent pour animer Venouse, ainsi que notre secrétaire, Maud, qui est toujours disponible.

Je vous souhaite, à tous, une année de réussite pour tous vos projets, même si l'avenir nous semble un peu sombre.

Bonne année et bonne santé à tous

Quelques chiffres !!!

Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 10 secondes.

50 % concernent des résidences principales. Ce délit représente 14 % des atteintes aux biens et il est commis à 55 % entre 14 heures et 17 heures.

Comment s'en préserver ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. Lors de la commission de méfaits, chez vous ou à proximité, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute information pouvant aider à la manifestation de la vérité.

Les bonnes habitudes en cas d'absence :

- Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.

- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.

- En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.

- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.

- En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité.

- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.

- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale.

En cas d'urgence composez le



et ne modifiez rien dans votre habitation avant l'arrivée des forces de l'ordre

Prenez le temps de photographier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques, ces informations seront très utiles en cas de vol. (bijoux, tableaux...).



Pour le matériel de type TV, appareil photo, ordinateur... relevez la marque, le type, le numéro de série et les caractéristiques particulières.

Connectez vous vite sur :

<http://www.objets-volés.fr>

Pour obtenir la liste utile à votre inventaire

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Comment se protéger des cambriolages dans les résidences



- Vous pouvez compléter votre dispositif par un système vidéo. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement. Il est préférable de sauvegarder les images auprès de votre fournisseur d'accès plutôt que sur votre ordinateur familial.

Si vous êtes tout de même victime

- Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de police ou gendarmerie, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.

La participation active à la lutte contre le cambriolage est à votre portée. L'application des mesures simples énoncées, vous permettent de contribuer à

la diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

En savoir plus sur :

<http://www.referentsurete.com/>



Partenaire de votre sûreté



- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.

- Dissimuler les biens attrayants et facilement transportables.

Protéger son habitation :

Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Équipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure 3 points, système anti dégonflage...). Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées (barre de renfort intérieure pour les volets ou pose de barreaux correctement scellés aux fenêtres sans volet...)

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide. (alerte sur téléphone portable ou via un télésurveilleur). Attention ce dispositif doit répondre à des prescriptions légales.

LES INFOS DE LA MAIRIE



Urbanisme

Il est rappelé qu'avant d'entreprendre tous travaux extérieurs (réfection ou modification de façades, ouvertures, agrandissement ou aménagement, toiture même refaite à l'identique) des autorisations sont indispensables. Cette réglementation d'urbanisme s'applique à tout le monde. Les imprimés utiles vous sont délivrés en mairie ou téléchargeables sur le site internet.

www2.equipement.gouv.fr/formulaires/fordomains.htm

Recensement obligatoire à 16 ans

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qu'il est primordial de conserver précieusement : en effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée).

ETAT CIVIL 2013



Naissances

ROUSSELLE Clarisse 05/12/2013

Mariages

Emilie SAMOUR – Jean-Christophe LUBAC
Pauline DUBAN – Nicolas DEGRYSE
Sonia CHARPENTIER – Vincent ROBINET

Décès

CHANUDET Pierre 08/10/2013
MOYSA Roman 14/10/2013
GILLET Jean-Pierre 17/11/2013
LASCOMBE Paulette 03/12/2013
SAMOUR Henri 20/12/2013

Mairie

Tél : 03 86 47 90 55

Fax : 03 86 47 58 51

mairievenouse@orange.fr

Accueil au public
Mardi matin de 10h à 12h
Jeudi A.M. de 16h à 20h

Centre de loisirs

Tél : 03 86 47 86 12
Le centre est ouvert tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Crèches

Tél : 03 86 47 53 46
Elle est située dans la maison de l'enfant de Pontigny.

Déchèterie

Ouverture : les mercredis et vendredi de 14h à 19h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Fermée les jours fériés. Pour la carte s'adresser en mairie.



BULLETTIN MUNICIPAL

Les personnes absentes lors de la distribution du bulletin peuvent se le procurer à la mairie.

BIENVENUE

AUX NOUVEAUX HABITANTS



Rue des Bourliers

M. VAN PINE V et Mme GUENOT E

Rue d'Auxerre

M. BAILLY Vincent

Rue de l'Eglise

M. et Mme GOULLEY Philippe

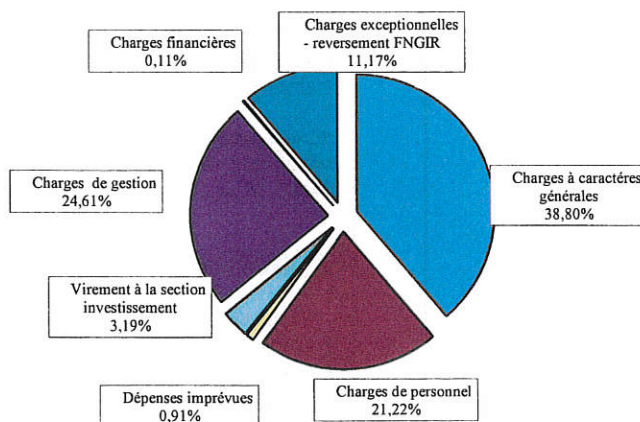
Services d'urgence

Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie	17
GRDF	0810.433.089
ERDF	0810.333.089
Centre antipoison de Nancy	03.83.32.36.36
Gendarmerie de Seignelay	03 86 47 40 17

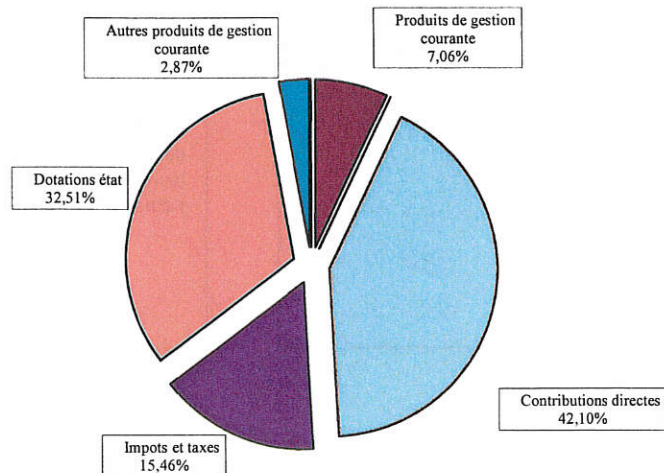
COMMUNE DE VENOUSE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013

CHARGES	Réalisé 2012	Budget 2013
Charges à caractères générales	76 425	94 945
Charges de personnel	44 871	48 300
Dépenses imprévues	-	1 000
Virement à la section investissement	-	6 820
Charges de gestion	53 964	55 271
Charges financières	248	-
Reversement FNGIR	184	24 707
TOTAL CHARGES	175 691	231 043
PRODUITS		
Excédents antérieur reportés	-	-
Produits de gestion courante	13 613	18 700
Atténuation de charges	-	-
Contributions directes	73 636	99 850
Impôts et taxes	35 199	37 727
Dotations état	80 344	70 766
Autres produits de gestion courante	6 772	4 000
Produits financiers	1	-
Produits exceptionnels	73	-
TOTAL PRODUITS	209 638	231 043
Excédent ou déficit de fonctionnement	33 946	-

REPARTITION DES CHARGES 2013



REPARTITION DES PRODUITS 2013



COMMUNE DE VENOUSE		budget 2013		INVESTISSEMENTS	
	BUDGET INVESTISSEMENTS	BUDGET 2012	Réalisé 2012	BUDGET INVESTISSEMENTS	BUDGET 2013
DEPENSES					
DEFICIT ANTERIEUR	75 165,00	75 164,72	DEFICIT ANTERIEUR	11 376,96	
REMBOURSEMENT EMPRUNT	6 226,00	6 225,90	REMBOURSEMENT EMPRUNT	0,00	
DECOR NOEL	2 000,00	1 990,14	JEUX AIRE LOISIRS	3 000,00	
MATERIEL + HABIT POMPIER -EXTINCTEUR	1 900,00	1 218,09	PLUVIAL rue de la FERME	10 000,00	
MATERIEL AGENT ENTRETEN	500,00		PLUVIAL chemin GERICOT étude	5 000,00	
BUSAGE FOSSE -rue des nouvelles	5 000,00		PLUVIAL chemin GERICOT travaux	45 000,00	
SECURITE CARREFOUR MAIRIE (travaux +barrière)	3 800,00		SECURITE CARREFOUR MAIRIE (travaux +barrière)	3 800,00	
REMPACEMENT LUMINAIRE rue des Bourliers		556,14			
MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIQUE/ étude	30 000,00	837,20			
ORDINATEUR	1 980,00	1 971,97	ORDINATEUR	1 980,00	
CARTE COMMUNALE	13 000,00				
POUBELLES + N° MAISONS	2 000,00		POUBELLES + N° MAISONS	2 000,00	
SECURITE RUE DES VIOLETTES /RUE DE PONTIGNY	7 000,00		SECURITE RUE DES VIOLETTES /RUE DE PONTIGNY	9 000,00	
ETUDE SUR TERRAIN MOTHERE	27 800,00				
ONF (2010+2011)	3 700,00	2 981,35	ONF	3 000,00	
PHOTOCOPIEUR	6 300,00	5 980,00			
ACHAT TERRAIN JOLLY	5 000,00		ACHAT TERRAIN JOLLY	3 000,00	
SIERN EXTENSION RUE DELA FERME ET RUE LAURENT	20 000,00		SIERN EXTENSION RUE DELA FERME	15 000,00	
SIERN poste Géricot	10 500,00	10 281,72	SIERN RUE LAURENT DARLOT	6 000,00	
SIERN poste géricot REGUL, ECRITURE	60 847,00	60 846,80			
DEPENSES IMPREVUES					
TOTAUX	282 718,00	168 054,03		118 156,96	
RECETTES					
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 002,00		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 820,00	
SIERN poste géricot REGUL ECRITURE	60 847,00	60 846,80			
REGUL. ECRITURE SIERN(amblin+poste chaudard)					
SUBVENTION CONTRAT DE CANTON	1 221,00		SUBVENTION CONTRAT DE CANTON	1 221,00	
SUBVENTION C G Rue des milleries	976,00		SUBVENTION C G Rue des milleries	3 278,00	
SUBVENTION barrières école	720,00		SUBVENTION barrières école	904,00	
REMBOURSEMENT TVA	1 081,00	1 082,00	REMBOURSEMENT TVA	7 374,00	
024 VTE TERRAIN MOTHERE)					
DGE CARTE COMMUNALE 20%	3 000,00				
EMPRUNT	113 123,00		EMPRUNT	97 425,00	
AFFECTATION DE RESULTAT	94 748,00	94 748,27	AFFECTATION DE RESULTAT	1 134,96	
TOTAUX	282 718,00	156 677,07		118 156,96	
RESULTAT	0,00	-11 376,96		0,00	



ÉLECTIONS MUNICIPALES

QUI VA-T-ON ÉLIRE LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat de communes, communauté nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

QUI PEUT VOTER LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations :

www.interieur.gouv.fr

Rubrique Élections

ÉLECTIONS MUNICIPALES



ÉLECTEURS Ce qui va changer

Votez : un geste citoyen



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR





ÉLECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourriez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas. Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élierez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau :

- > Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- > Déclaration de candidature obligatoire
- > Impossibilité de voter pour une personne non candidate



ÉLECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE 1 000 À 3 499 HABITANTS

Le mode de scrutin change dans votre commune. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

Vous élierez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau :

- > Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- > Déclaration de candidature obligatoire
- > Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- > Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
- > Election des conseillers communautaires



ÉLECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE 3 500 HABITANTS ET PLUS

Le mode de scrutin ne change pas pour les élections municipales.

Les conseillers municipaux sont élus, comme avant, au scrutin de liste bloquée. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Vous élierez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats aux sièges de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Nouveau :

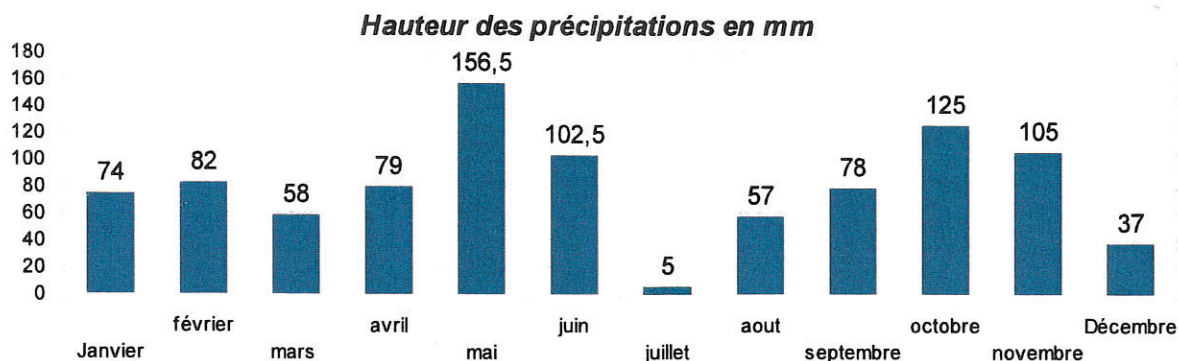
- > Election des conseillers communautaires



**Votez :
un geste citoyen**

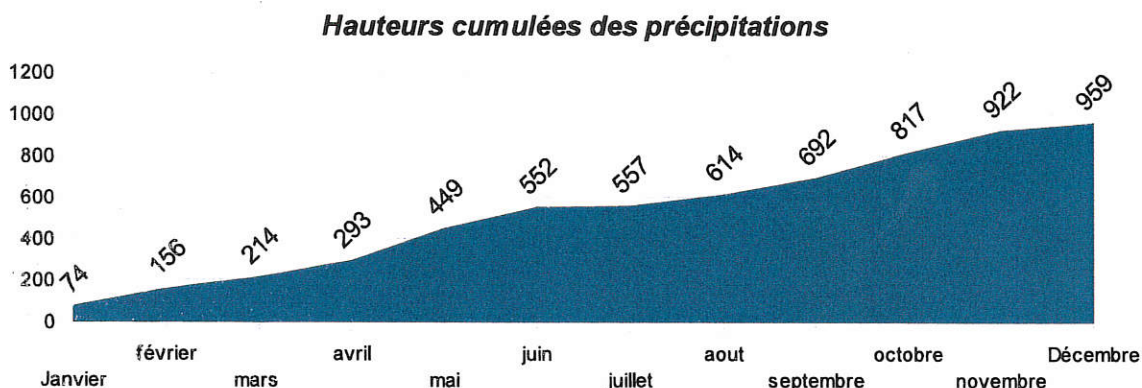
La pluviométrie à Venouse durant l'année 2013

Pluviométrie mensuelle à Venouse en 2013



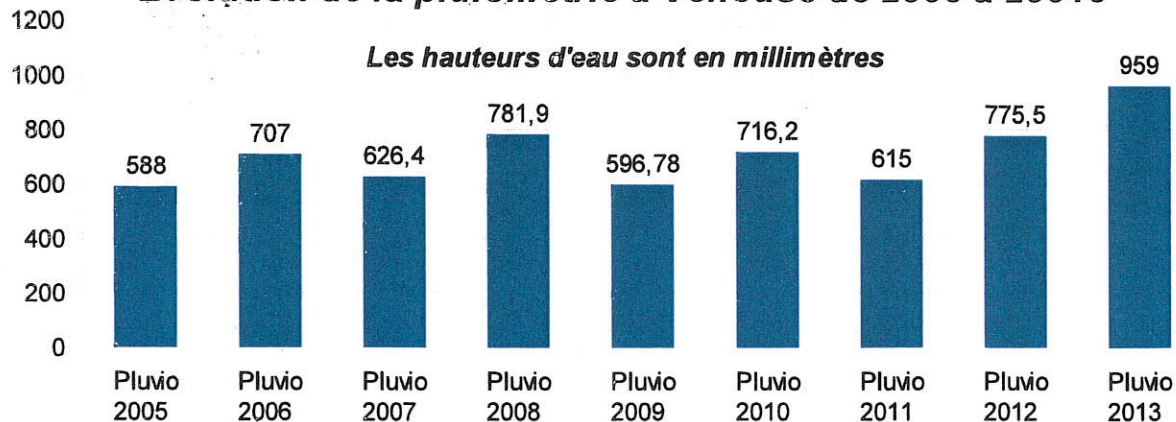
Cette année, le mois de juillet 2013 a été particulièrement sec, se sont les épisodes du printemps et de l'automne qui nous ont fourni l'eau.

Pluviométrie annuelle à Venouse en 2013



Depuis 9 années de constatations, 2013 est la première année où la hauteur d'eau précipitée dépasse la moyenne interrégionale située entre 700 et 900mm annuels.

Evolution de la pluviométrie à Venouse de 2005 à 2013



Sur neuf années de constatations, cinq années maintiennent une hauteur d'eau comprise dans la moyenne interrégionale.

Bilan des précipitations classées par catégories d'importance

Années	Nombre de jours de pluie		
	hauteur d'eau comprise entre 10 et 20 mm	hauteur d'eau comprise entre 20 et 30 mm	hauteur d'eau comprise entre 30 et 40 mm
2008	18	3	1
2009	18	2	1
2010	16	1	3
2011	12	4	1
2012	18	7	1
2012	27	7	2

Nota : ce tableau ne comptabilise pas les jours de pluie dont la hauteur d'eau est inférieure à 10 mm.

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE LIGNY LE CHATEL MERE - ROUVRAY - VARENNE - VENOUSE

Des coupures d'eau trop souvent, nous en sommes conscients, mais le réseau est ancien donc à certains endroits les tuyaux sont en mauvais état. Nous remercions les habitants pour leur compréhension lors des coupures d'eau que nous nous efforçons de remédier au plus vite mais ce n'est pas toujours très facile.

Cette année nous avons refait une partie de la canalisation principale rue des Bourliers à Venouse qui alimente Venouse et Rouvray sur environ 400m où les fuites sont les plus fréquentes, sur ce tronçon il a également été enlevé le plomb et les compteurs ont été mis en limite de propriété.

N'oubliez pas de surveiller vos compteurs, une fuite peut coûter très cher (chauffe-eau -WC...)
Toutes réclamations ou demandes diverses sont à faire par écrit et adressées au SAEP en mairie de Venouse.

Tous les membres du syndicat se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2014.

De gros travaux d'adduction d'eau



EAU POTABLE. Le remplacement des anciennes conduites en fonte sera suivi par la rénovation de branchements.

LA COMMUNE SUR INTERNET

Depuis le 1^{er} Mars 2013, la commune de Venouse a son site internet, vous pouvez le consulter sans modérations à l'adresse suivante :

<http://www.mairie-venouse-89.com/>



Accueil

Mairie >

Infos pratiques

Vivre à Venouse >

Pompiers

Associations

Artisans

Location

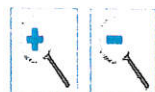
Tourisme Venouse >

Venouse

Liens Pratiques >

Agenda

Météo



Bienvenue à Venouse

Venouse est une commune rurale de 300 âmes, dans le [département](#) de l'Yonne (89), région Bourgogne. Située au centre d'un triangle formé par les communes d'Auxerre (15 km), de Migennes (20km) et de Saint Florentin (12 km). Pontigny et son abbaye Cistercienne fait parti des communes qui entourent notre village, comme celles de Rouvray, Ligny le Château et Chablis. Les Venousiennes et Venousiens vous accueillent sur leur commune d'une superficie de 791 Ha et une altitude de 129 mètres.

L'activité agricole y est importante avec ses 2 fermes laitières, une ferme d'élevage de vaches charolaises et une ferme céréalière avec une production viticole.

Riche de l'époque Cistercienne, Venouse participe à la rénovation de la Grange de Beauvais, un des vestiges du secteur. Pour profiter des richesses touristiques qui nous entourent, un gîte et chambres d'hôtes vous accueillent toute l'année.

A ses habitants et à ses visiteurs, la commune offre tous les services que vous souhaitez trouver dans une commune de taille humaine.



Statistiques de fréquentation du site internet de Venouse 89

Dernière mise à jour: 12 Jan 2014 - 18:30

Période d'analyse: Déc 2013 OK

Résumé

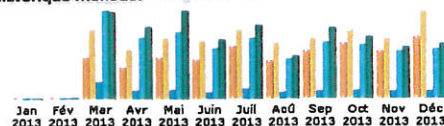
Période d'analyse
Première visite
Dernière visite

Mois Déc 2013
NA
31 Déc 2013 - 14:32

	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Visiteurs différents	234	487	3602	40.56 Mo
Trafic 'vu' *	163 (1.43 visites/visiteur)	1751 (2.08 Pages/Visite)	2353 (15.39 Hits/Visite)	19.56 Mo (177.47 Ko/Visite)
Trafic 'non vu' *				

* Le trafic 'non vu' est le trafic généré par les robots, vers ou réponses HTTP avec code retour spécial.

Historique mensuel



Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2013	0	0	0	0	0
Fév 2013	0	0	0	0	0
Mar 2013	109	186	1202	6436	65.85 Mo
Avr 2013	81	134	564	4454	53.63 Mo
Mai 2013	107	166	631	4875	65.86 Mo
Juin 2013	103	157	394	3689	44.04 Mo
Juil 2013	140	187	651	4460	55.22 Mo
Aoû 2013	100	151	407	2921	31.50 Mo
Sep 2013	127	162	460	4091	53.35 Mo
Oct 2013	148	183	508	3995	46.18 Mo
Nov 2013	126	163	478	3460	38.76 Mo
Déc 2013	163	234	487	3602	40.56 Mo
Total	1204	1723	5782	41983	494.95 Mo

Nos enfants à l'école

La dictée d'ELA lue par un automate

Lundi, l'artiste Phil Belle Époque, automate et statue vivante, est venu bénévolement lire la dictée d'ELA (association européenne contre les leucodystrophies) aux 19 élèves des classes de CM1/CM2 de l'école communale Angèle-Lecat.

En préambule à la campagne « Mets tes baskets et bats la maladie » à l'école, l'enseignante Barbara Fouquin a sensibilisé les élèves aux maladies génétiques dégénératives, au respect et à la solidarité indispensables. Le texte de la dictée « Changer le



IMPRESSIONNANT. Du haut de ses deux mètres, jaquette et nœud papillon, Phil Belle Époque a lu la dictée aux écoliers.

monde », composé par l'écrivain suisse Joël Dicker, servira dans les prochains jours au soutien d'un cours d'orthographe.

Cadeau en fil d'or pour les écoliers

L'école Angèle-Lecat est un des six établissements scolaires répertoriés dans l'Yonne à avoir suivi cette semaine d'information.

Impressionné par l'attention manifestée par les enfants pendant la dictée, Phil Belle Époque a remis à chacun d'eux son prénom réalisé en fil d'or, une de ses autres spécialités. ■

J.-P. V.

Pontigny :

Ballade en vélo pour les enfants de la Classe de Sandrine et Elodie



Les 20 élèves de l'Ecole de Venouse ont écrit ce petit texte le 20 décembre, se réjouissant de la venue proche du Père-Noël... et sur la page suivante, vous trouverez quelques-uns de leurs dessins.

Les élèves

G.S. maternelle : Léa AUBOEUF (V), Manon BEUGNET (R), Maëlyn CHASTENET (P), Côme DE COSTER (R), Mayeul DE COSTER (R) et Timéo LIBAULT-MAILLARD (P).

CP : Karim AÏSSANI (P), Cédric BAILLY (R), Lola CORNU (V), Loane DEHU (P), Antonin FUGÈRE (V), Éva LEGRAND (V), Ahronn LEPAGE-JACQUOT (V), Alexandra MALHERBE (V), Camille PAGÈS (P), Enzo PAPA (P), Bryan RÉGNIER (P), Clémentine SYGROVES (P), Éléni THÉRY (R) et Ninon VIEL (R).

Commune d'habitation : (P) : Pontigny, (R) : Rouvray, (V) : Venouse

Il neige !

Le Père-Noël est sur une planète. Il

prépare son voyage. Il met les cadeaux
dans sa hotte et dans le traîneau.

Il s'en va dans la nuit. Les chevaux tirent
et le traîneau vole... pour distribuer les
cadeaux sur la terre.

Le Père-Noël passe à côté de la lune et
des étoiles.

A minuit, il a distribué tous les cadeaux,
les crackers et les chocolats au pied du
sapin.

Joyeux Noël et Bonne Année !



La Kermesse des écoles



La cantine



La crèche



Le Noël de Venouse



2014



- 25 et 26 janvier, vente de nos cartes de membres.
Merci d'avance pour votre accueil.
- 15 février, soirée dansante et choucroute avec « Fred P ».
- 16 mars, notre Assemblée générale.
- 19 avril, des généreuses "cloches" survolent l'aire de Loisirs et déposent leurs œufs pour le bonheur des enfants.
- 11 mai, une sympathique randonnée faite dans la bonne humeur.
- 29 juin, un barbecue ou méchoui.
- 14 juillet, pique-nique party sur l'aire de jeu si le temps le permet.
- 12 octobre, Flora V'nouse, notre célèbre vide-jardin / vide-grenier.
- 08 novembre, soirée dansante et Paëlla.
- 29 novembre, repas pour les aînés du village de plus de 65 ans.

Chacune de nos manifestations permet de passer de bons moments bien agréables, en toute convivialité et simplicité.

Si vous avez des souhaits d'animation à nous soumettre, nous essayerons d'y répondre, dans la limite de nos possibilités bien sûr.

Renseignements et réservations de la salle :

Claude Cornu 03 86 47 76 30

Visitez notre site : www.foyer-rural-venouse.org

Et communiquez avec nous : contact@foyer-rural-venouse.org



*Les membres du Foyer rural de Venouse
vous souhaitent
Une bonne et heureuse année.*

FOYER RURAL DE VENOUSE



Pâques 29 mars



Flora V'nouse
vide-jardin et vide-grenier.

06 octobre
Avec nos remerciements
à CEREPY



Randonnée dans les lames de Venouse
05 mai 2013



Repas de nos aînés 23 novembre



Flora V'nouse réunit jardiniers et chineurs

Mardi soir, réunis autour du président Mickaël Bertrand, les organisateurs de Flora V'nouse, rendez-vous automnal des jardiniers et des chineurs de la région, ont mis au point les derniers détails de cette manifestation qui bénéficie du partenariat de la CEREPY (Coopérative agricole régionale des producteurs de l'Yonne).

Comme ses devancières, cette 8^e édition propose un vide-jardins ouvert aux professionnels et particuliers, et un vide-greniers ouvert à tous. Cette année, ce grand déballage se déroulera dimanche 6 octobre, de 6 à 18 heures, dans le cadre champêtre de l'aire de loisirs.

Vide-jardins et vide-greniers

« Côté vide-jardins, les inscriptions ont débuté. Nos habitués seront présents : paysagiste, collectionneurs de cactus, de pommes de terre, de tomates, de bulbes, Jardiniers de France, atelier lavande, miel, peintre, commerce équitable et autres... », annonce le président. « Nous avons des nouveautés intéressantes comme un stand

de plantes carnivores, des plantes grasses et aromatiques, un tourneur sur bois, une productrice d'œufs de cailles, une créatrice de vitraux », poursuit-il.

Pascal Rabier, le conseiller en jardinage de France Bleu, répondra aux questions, et les responsables environnement de la Communauté de commu-

nes viendront parler recyclage et compostage.

« Les inscriptions ne sont pas closes et les professionnels ou amateurs intéressés peuvent nous contacter. Côté vide-grenier, les exposants peuvent réserver leur emplacement », précise Mickaël Bertrand. Il rappelle que la restauration sera possible

sur place : soupes à l'ortie, à l'ail, de pois cassés, d'oseille et pommes de terre, les tartes aux légumes divers, les pizzas et quiches seront cuisinées sur place. ■

P. F. C.

Pratique. Tarifs : vide-greniers, 2 € le mètre ; vide-jardins, 4 € le mètre. Renseignements et réservations : Nelly Chardon, au 03.86.47.92.90.



PRÉPARATIFS. Autour du président Mickaël Bernard, les organisateurs préparent ce grand rendez-vous automnal du dimanche 6 octobre.

Les bénévoles de Flora V'nouse à l'honneur



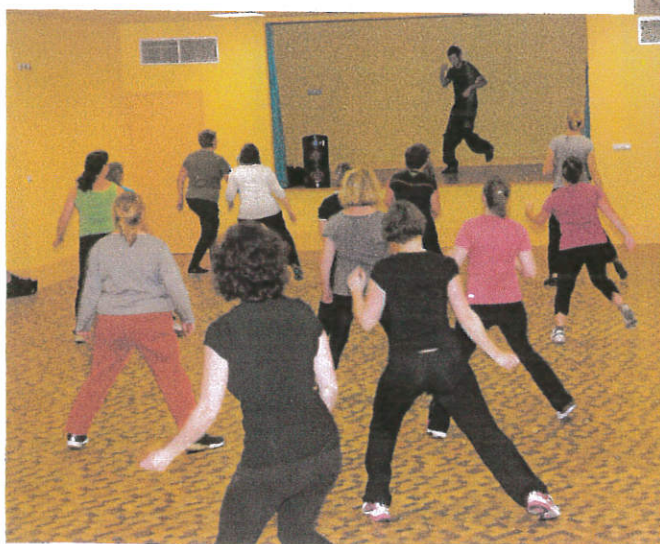
BÉNÉVOLES. Le président du foyer rural, Michaël Bertrand, a remercié la vingtaine de bénévoles qui contribuent au succès de la manifestation, vendredi soir.

COMMISSION ANIMATION DE VENOUSE

HALLOWEEN



GYM de 18h30 à 19h15 et ZUMBA de 19h30 à 20h15 pour plus d'information
voir site internet de Venouse



La commission animation vous remercie pour l'accueil réservé aux enfants, ainsi que les personnes qui nous aident au bon fonctionnement de ces animations.

Spectacle son et lumière

14, 15 et 16 août 2014

Réservation

Tél: 03.86.47.54.99

"Pontigny,
chronique des pierres"



www.pontigny2014.org

Mise en scène Fabrice Maigrot

Informations son et lumière :

- Dates : les 14, 15 et 16 août 2014

- Réservation dès le 1^{er} mars par téléphone 03.86.47.54.99 de 14h à 17h

plein tarif : 15€ / tarif réduit et tarif de groupe à partir de 20 personnes : 12€ / tarif enfant jusqu'à 12 ans : 8€

- Places assises en tribune avec sièges (non numérotées)

- Début du spectacle 21h30 / Durée du spectacle : 1h40

- Accueil du public dès 19 heures dans l'espace restauration, entrée à partir de 21 heures sur le site du spectacle

Pontigny 2014 :

Adresse courrier : mairie de 89230 Pontigny

Adresse courriel : pontigny2014@gmail.com

Adresse du site : www.pontigny2014.org

Page Facebook : Abbaye de Pontigny

L'affiche présentée

a été créée par L. Feillée.

ASSOCIATION D AIDE A DOMICILE D **HERY ET SES ENVIRONS**

51 Grande Rue 89550 HERY - Tel/Fax : 03 .86.47.95.33

E-mail : admr.hery@wanadoo.fr

Permanences : **lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h**
mercredi et vendredi de 9h à 12h

Aide aux personnes âgées ou retraitées de + de 60 ans

Aide à la vie quotidienne :

À la toilette, à l'habillage, au ménage, au repassage, aide aux courses et à la mobilité, etc.

Pour les **bénéficiaires retraités de la CARSAT**, les dossiers de prise en charge sont effectués par cette caisse. Vous devez la contacter au **3960**
Avec vous, l'ADMR mettra en place les interventions.

Bénéficiaires CARSAT ou MSA, en cas d'hospitalisation de **plus de 48 h**, vous devez contacter le Service Social soit de l'hôpital, soit de la clinique où vous vous trouvez.
Vous pouvez, peut-être, bénéficier d'heures de « sortie d'hospitalisation »

Aide pour toutes personnes de - de 60 ans

Aide à la vie quotidienne : toilette, entretien de la maison, du linge, repassage, courses, préparation des repas...

Aide aux familles

Grossesse ≈ Naissance ≈ Maladie d'un des parents ≈ Aide parents / enfants

Aide aux personnes handicapées :

Aide à la toilette, ménage, repassage, aide aux courses, à la mobilité,

Service de téléassistance :

Vous permet d'être en lien 24h/24 avec vos proches

N'HESITEZ PAS A VOUS ADRESSER AU LOCAL ADMR d'HERY
DEVIS GRATUIT

Les interventions ouvrent droit à une réduction d'impôts de 50 % des sommes versées restant à la charge des personnes aidées.

L'ADMR d'HERY :

- C'est 70 Bénéficiaires répartis sur 6 communes.
- C'est 9 salariées à votre service dont 5 sont habilitées à faire les toilettes
- 1 TISF (Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale)
- 1 Coordinatrice

avec l'aide de 10 Bénévoles

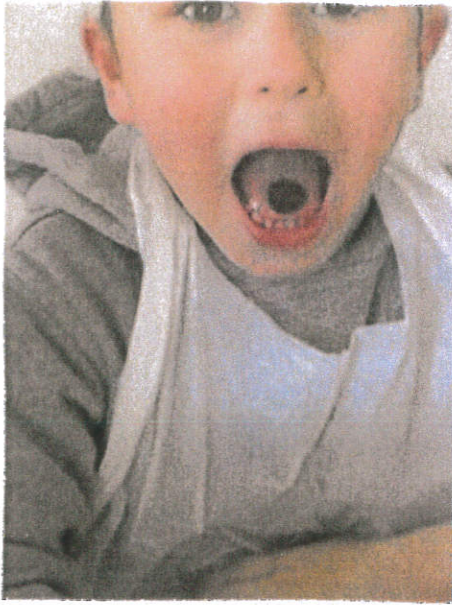
LA SEMAINE DU GOUT A

LA

GRANGE

DE

BEAUVAIS



LIGNY-LE-CHÂTEL

Dix tonnes de bouchons ont pris la route



CHARGEMENT. Après la collecte et le tri, l'opération de chargement du camion monopolise encore les bénévoles.

VENOUSE

Plus de 150 cyclistes au rallye des hospitaliers



RÉCOMPENSES. Quelques-unes des participants récompensés en compagnie des organisateurs.

VENOUSE

La Grange de Beauvais change de tête

Vendredi soir, le conseil d'administration de l'association Grange de Beauvais a élu son bureau et s'est doté d'un nouveau président. Gilbert Terreaux, le sortant, avait clairement manifesté son intention de ne pas repartir pour un 8^e mandat.

Un seul candidat

Sans surprise, c'est son premier vice-président, Patrick Henry, seul candidat, qui a été plébiscité. Adhérent de la première heure, vice-président de l'association et gérant de la SCI Grange de Beauvais, qui s'est créée en 1996 pour faire l'acquisition de cette propriété, c'est un homme parfaitement in-



BUREAU. De gauche à droite : Jeanne Cointre, Patrick Henry, Gilbert Terreaux, Nicole Bricou et Dominique Dupas.

formé du fonctionnement de l'association qui en prend les rênes.

« L'idée d'accepter cette responsabilité me titille depuis un certain temps. Il n'y aura pas de révolution. Cependant, je souhaite que nous nous fassions mieux connaître. Par ailleurs, je tiens à réactiver

une commission importante pour notre association, c'est celle de la communication », a-t-il précisé dès sa prise de fonction avant de passer à la désignation des responsables des commissions. Gilbert Terreaux reste quant à lui au bureau, où

REPÈRES

Le bureau. Président, Patrick Henry ; Vice-présidents, Gilbert Terreaux et Jeanne Cointre ; Trésoriers, Dominique Dupas et Jean-Claude Hérolt ; Secrétaires, Nicole Bricou et Monique Gourdin.

Les commissions. Animations et bénévoles, Michèle Terreaux ; travaux, Alain Garnier et Pierre Delingette ; jardins et abords, Raymonde Janet ; communication, Gilbert Terreaux.

il prend le poste de vice-président. ■

P.-F. C.

➔ **Site.** www.grangedebeauvais.org ou grangedebeauvais.canalblog.com

Les animations et chantiers à la grange

Si l'association Grange de Beauvais a changé de président cette année, le travail des bénévoles poursuit son œuvre de restauration et d'animation de cet ancien domaine cistercien.

En avril, Patrick Henry a remplacé Gilbert Terreaux à la tête de l'association. Le passage s'est fait en douceur tant les deux hommes sont proches et impliqués dans ce projet.

Pour les chantiers bihebdomadaires du mardi et du samedi et le grand chantier d'été, le travail ne manquera pas comme le précise le responsable de la commission. « Les prévisions font apparaître deux axes prioritaires : la



CONTINUITÉ. Le nouveau président, Patrick Henry, à gauche, aux côtés de l'ancien, Gilbert Terreaux.

couverture de l'aile ouest, qui nécessitera de sérieuses reprises de maçonnerie avant que n'interviennent les charpentiers et la préparation des deux pièces de l'aile nord, qui doivent accueillir les expositions de sculpture dans le cadre des célébrations de Pontigny 2014. »

À ces priorités s'ajoutent la pose d'un escalier pour mener au grenier au-dessus de la tisanerie, celle d'un portail au coin de la halle, la fin de l'aménagement de la tisanerie. ■

P.-F. C.

➔ **Pratique.** Contact au 03.86.53.06.09 ou 03.86.51.53.99.

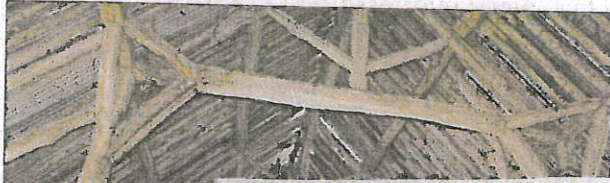
ANIMATIONS

Programme. Randonnée pédestre du Beauvaisien, jeudi 9 mai (trois circuits et possibilité de repas à midi) ; repas des adhérents, dimanche 16 juin ; chantier d'été durant les deux premières semaines d'août ; ouverture de la grange aux visiteurs, le samedi, de juin à septembre et pour les journées du patrimoine ; apéritif-dîatoire avant le concert du 6 juillet des Amis de Pontigny ; accueil des enfants des écoles dans le cadre de la semaine du goût ; repas bourru (date à fixer en fonction des vendanges).

Bonne humeur autour du beaujolais nouveau

VENOUSE

Le grand chantier d'été se termine



Rythme automnal à la grange de Beauvais

CHARPENTE. Une partie de la charpente de la grange, qui pourrait être d'origine, nécessite une étude plus poussée.



DÉGUSTATION. La dégustation devant le feu de cheminée.



ANIMATIONS. La convivialité est le complément parfait du travail des bénévoles, comme lors de ce repas au début du mois.

TRIMOINE ■ TF1 consacre un reportage à la grange cistercienne de Beauvais, à Venouse

Les convers des temps moderne



DOYEN. À 93 ans, Adhémair a gardé la main sûre. Et le sens de la formule : « On est des propres à rien bons à tout. » PHOTO CH. P.

Depuis 17 ans, l'association Grange de Beauvais suit sa mission,
animer et restaurer cette grange cistercienne.

ANIMER :

La commission animation qui compte une bonne vingtaine de membres remplit totalement sa tâche, avec un calendrier des manifestations bien rempli : repas à thème, randonnée, journées du patrimoine, semaine du goût, avant ou après concert avec les Amis de Pontigny, la mise à disposition de la halle ouverte pour les diverses cérémonies extérieures...

N'oublions pas le fournil, avec son four à pain, qui produit ponctuellement, les fabrications maisons de notre boulanger et notre pâtissier.

**RESTAURER :**

La commission travaux planifie les différents chantiers avec nos bénévoles, qui se retrouvent tous les mardis et samedis, pour continuer la remise en état des bâtiments. Tous les corps de métier y sont représentés en passant par la maçonnerie, la couverture, l'électricité, la plomberie, la menuiserie, la peinture ainsi que le jardinage....

Cet enthousiasme à s'investir dans ce projet, se déroule dans une atmosphère très conviviale, ponctuée par les repas chaleureux servis par nos cuisinières de Beauvais.

Tout ceci reste possible, grâce à la bonne gestion financière, qui permet depuis quelques années, un autofinancement de nos travaux.

N'oublions pas la participation des mairies de Venouse, Pontigny, Ligny le Chatel et de la Communauté de Communes.

Vous pouvez suivre nos activités en temps réel, sur notre blog, qui est mis à jour quotidiennement :

grangedebeauvais.canalblog.com

Le mieux est encore de se rendre sur place,
des visites guidées sont prévues,
vous pourrez échanger avec nos bénévoles
et peut être trouver l'envie de nous rejoindre
pour continuer cette aventure.

Nous restons à votre écoute, toutes vos idées,
remarques, suggestions sont précieuses pour
guider notre association.

marque le tournant de notre association,
avec une orientation et une définition du devenir de cette grange
à moyen terme.

Nous nous sommes rapprochés du CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement), pour conforter notre projet .

Le Centre d'études Médiévale d'Auxerre doit valider l'époque de construction du bâtiment qui correspondrait à la bergerie datée de 1237.

Nous avons renforcé la communication, qui était déjà très présente avec notre correspondant de l'Yonne Républicaine, par des reportages télévisés:

en septembre, TF1 dans l'émission de JP Pernaut à l'occasion des journées du Patrimoine
en novembre, BFMTV, Histoires en France

Un article dans le Fil de l'Yonne de novembre, journal du Conseil Général.

Nous suscitons un intérêt par notre travail qui se traduit par une sauvegarde des bâtiments, et surtout par le nombre d'adhérents et de bénévoles qui ne faiblit pas depuis toutes ces années.



Un projet ambitieux, avec une vision globale pour équilibrer les choix culturels et économiques, pour susciter la participation d'instances régionales et départementales, ainsi que certains mécènes impliqués dans ce développement.

Dates importantes à retenir, qui se rajoutent au calendrier des manifestations:

Animations avec Pontigny 2014 :

Stage de sculpture du 7 au 11 juillet

Cuisson des oeuvres le mercredi 13 août,

avec repas et concert jazz

20 ans Association en juin 2016

Pour Info ,mail suite au passage sur BFMTV

Sujet : PETIT FILS DE LUCIEN POIROT ANCIEN PROPRIETAIRE

Contenu du message :

Bonjour,

Vous faites un travail formidable et c'est avec une grande émotion que je découvre l'avancée des travaux. Je connais parfaitement ce bel endroit que j'ai sillonné toute mon enfance pendant mes vacances d'été et j'y ai de nombreux souvenirs à la ferme avec mon grand père Lucien Poirot décédé en 87.

Un jour je passerai redécouvrir ce lieu.

Quand je vois tous ces travaux d'hercule, il est bien évident qu'il n'aurait jamais pu faire tout cela, même si il a tout fait pour maintenir ce lieu ancestral et majestueux debout qui a survécu dans la famille jusqu'en 95. J'aimerais y apporter une modeste pierre financière à défaut de pouvoir aider sur le terrain. Mon grand père doit être également très ému de voir renaître ce beau monastère. Dans l'attente de votre retour. Tous mes remerciements et encouragements.
Stéphane GAND.



Pontigny 2014

900^e anniversaire
de la fondation de l'abbaye



L'abbaye de Pontigny, deuxième fille de Cîteaux, a joué un rôle important dans notre histoire en favorisant l'expansion cistercienne en France et en Europe. Localement, les moines ont développé la culture de la vigne à Chablis où ils ont implanté un cellier, Le petit pontigny.

Ce joyau icaunais représente pour notre région un intérêt culturel, touristique et économique majeur. La célébration du 900^e anniversaire de sa fondation en 2014 permettra de mettre l'accent sur ce patrimoine historique insuffisamment valorisé.

Voilà deux ans maintenant que les associations de Pontigny en lien avec les collectivités locales travaillent à monter un programme varié afin d'y associer le public le plus large possible.

Le programme de ces événements est arrêté depuis le mois de juillet ; il comprend des manifestations culturelles, festives, sportives.

Quelques exemples :

Le 24 mai : course à pied de 15 km entre Pontigny et Chablis par la fédération d'athlétisme de l'Yonne

Le 8 juin : journée inaugurale avec plusieurs événements dont un grand jeu, le baptême de la rose abbatiale de Pontigny, l'émission du timbre commémoratif, un concert en fin d'après-midi...

Du 7 au 11 juillet et du 13 et 14 août : stage de sculpture animé par Jacques Canonici à la grange de Beauvais

Du 21 au 27 juillet : festival d'arts sacrés ; présentation de plusieurs spectacles alliant musique, danse, chant et théâtre

Les 14, 15 et 16 août : son et lumière dans l'espace du cloître de l'abbaye

De juin à septembre, plusieurs expositions :

- les sceaux des abbayes cisterciennes de l'Yonne par les archives départementales
- la maquette de l'abbaye à l'échelle 1/100^e par un groupe de cinq passionnés qui ont déjà réalisé celle de l'abbaye de Vauluisant
- l'histoire de Pontigny représentées en 12 tableaux réalisés par l'artiste Jacques Canonici
- des photos sur le thème : la face cachée de l'abbaye.

Tout notre programme est sur notre site www.pontigny2014.org.

En 2014, venez à Pontigny pour découvrir ou redécouvrir ce monument et participer à nos manifestations.

Contacts / informations :

Adresse courrier : mairie de 89230 Pontigny

Adresse courriel : pontigny2014@gmail.com

Adresse du site : www.pontigny2014.org

Tel : 0386474459



« Tardi m'a beaucoup influencé »

Avec d'autres artistes, l'illustrateur et dessinateur de bandes dessinées initiera le public au 9^e art, lors du quatrième festival auxerrois qui lui est consacré.

Vivus Allain
vivas.allain@centrefrance.com

Pour la seconde fois, l'icaunais Thierry Gauffillet sera l'un des animateurs du 4^e festival de bande dessinée Auxerre fait son Angoulême, qui se déroulera, en divers lieux de la ville, du 2 février au 9 mars. L'illustrateur et dessinateur de BD y encadrera notamment des ateliers pour enfants et adolescents.

■ *En quel consistant les ateliers que vous encadrerez avec d'autres dessinateurs ?* Il s'agit d'initier les jeunes à la création d'une bande dessinée composée de deux ou trois images. C'est aussi une approche de l'élaboration d'un scénario, structurant le récit de manière temporelle, du début jusqu'à la chute. Ce festival me ravit. C'est une



ARTISTE : Chez Tardi, il y a une intensité dramatique, un vécu. Photo: JEANNE MICHÉL

REPÈRES

7 novembre 1959

Naissance à Auxerre, où il a vécu sa jeunesse. Habite aujourd'hui à Vauvoise.

1979

Obtention d'un DUT d'électronique.

1984

Obtient l'Alfred du meilleur espoir au festival de BD d'Angoulême.

1987

Publication dans le magazine *Métal hurlant* de sa BD *Héon le caméléon*, scénarisée par Winny Sheims.

2013

Prépare une bande dessinée autour des peintures murales de Puits-Forterre.

promotion de la BD. Et je me sens à l'aise dans ce type d'initiatives locales.

■ *Quelles sont vos productions principales ?* J'ai participé au livre sur Robert Bailly, grand résistant icaunais. Édité par l'association Cap sur Lindry, l'ouvrage est sorti en novembre 2012. En 2001, j'ai réalisé une BD pour une exposition consacrée à la peinture murale de Lindry, qui m'a fascinée. En 1991, j'ai dessiné l'album *L'épopée sénone*, qui racontait l'histoire complète de la ville de Sens, de la Préhistoire à nos jours.

En 1987, dans le magazine *Métal Hurlant*, six planches de ma bande dessinée *Héon, le caméléon*, scénarisée par Winny Shaims, ont été publiées. Plus récemment, j'ai illustré les ouvrages *Les pays de l'Yonne*, chroniques d'histoire locale. Il y a aussi eu ma participation au fanzine icaunais *Rustine*, dans les années quatre-vingt-dix.

■ *Quelles sont vos références ?* Je travaillais beaucoup sur une bande dessinée autour des treize églises de Puits-Forterre, à l'initiative de Cap sur Lindry, et au réseau promouvant ces peintures. Il y a des similitudes de langue graphique entre ces œuvres (*Moyen Âge et Renaissance*) et BD actuelle. L'album sortira cette année. Il s'agit d'une fiction, contant un voyage fantastique d'un grand-père et de son petit fils dans ces peintures murales.

■ *Quelles sont vos références ?* Enfant, j'aimais beaucoup Hergé (*Tintin*). Puis j'ai ensuite apprécié Fraquin et Alexis pour la dynamique de leur travail. Pour son travail sur le noir et blanc et le regard, Tan m'a aussi vraiment marqué. Mon style est particulier, mais très influencé par cet artiste. J'aime aussi les écoles espagnole, américaine et italienne, avec Hugo Pratt notamment.

■ *Sur quel travail êtes-vous en-*

📍 Journées du Patrimoine

Succès au rendez-vous pour la «Balade Elevages et Paysages»

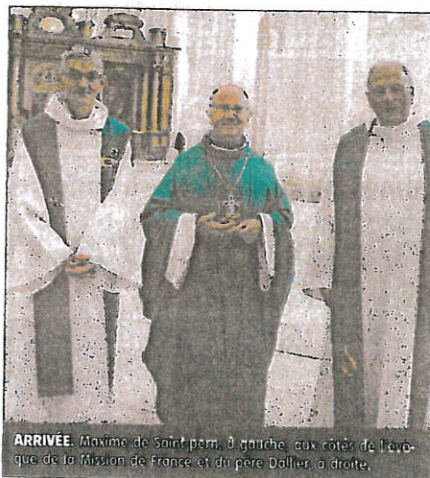
La 5^{ème} édition de la «Balade Élevages et Paysages» qui se déroulait cette année dans l'Yonne a accueilli un public nombreux

le 7 et 8 septembre



📍 PONTIGNY

Maxime de Saint-Pern, nouveau prêtre



ARRIVÉE. Maxime de Saint-Pern, à gauche, aux côtés de l'évêque de la Mission de France et du père Daller, à droite.

« Le magicien » Humblot s'en va

« Un avant-gardiste », « Un homme qui a le sens du devoir et du service public. Il y avait une recette Humblot. C'est simple, on le surnommait le magicien. » (Christophe Antkowiak, commandant de compagnie)

« Cet homme est doté d'un sixième sens. » (Olivier Le Bianic, commandant du groupement). « Vous avez su entretenir l'image de la gendarmerie et la raviver. Vous étiez un rassembleur et l'homme de dialogue dont nous avions besoin. » (Patrick Gendraud, vice-président du conseil général).



DÉPART. Le lieutenant Nicolas Humblot quitte la communauté de brigades Seignelay - Chablis - Ligny pour rejoindre Paris.

Humblot va rejoindre le groupe interministériel de contrôle à Paris. Un service directement rattaché au Premier ministre.

« Mon objectif partout où je suis passé a été d'améliorer le service public, de faire baisser la délinquance en construisant des partenariats avec les acteurs locaux », a déclaré Nicolas Humblot.

Ce dernier ne quitte d'ailleurs pas tout à fait notre département. Il a en effet acquis une maison à Milly, où il viendra se ressourcer le week-end. L'adjudant-chef Olivier Lamarque assurera l'intérim du « magicien » à la tête de la communauté de brigades Seignelay - Chablis - Ligny-le-Châtel. ■

Fr. B.

Cap sur Paris

C'est un véritable concert de louanges que l'on a entendu, vendredi soir, au cellier du Petit Pontigny à Chablis où élus,

gendarmes et amis étaient rassemblés pour fêter le départ du lieutenant Nicolas Humblot, commandant de la communauté de brigades Seignelay - Chablis - Ligny-le-Châtel. Tour à tour, les interve-

nants ont vanté les qualités professionnelles et humaines de celui qui a marqué les esprits.

Après avoir dirigé les brigades d'Aillant, Migennes, Villeneuve-sur-Yonne puis enfin Seignelay, Nicolas

DON DU SANG CE MATIN. La collecte pour le don du sang aura lieu ce matin de 8 h 15 à 12 h 15 sur le parking de l'intermarché. ■

L'unité Alzheimer reste en suspens

Cette année, la réunion de travail des maires et adjoints du canton avait lieu, samedi, à Montigny-la-Resle. Les interrogations ont été nombreuses. Pour apporter des réponses, le préfet, le président du conseil général, le député et le sénateur étaient présents.

Maison de retraite de Ligny. Les travaux de sécurisation dans le bâtiment ancien et construction de l'unité Alzheimer sont suspendus au résultat de négociations menées entre la communauté de communes de la vallée du Serein (CCVS) et Domany, portant notamment sur le prix du bâtiment ancien, propriété de Domany. Pour le préfet, la solution pourrait passer par une nouvelle estimation des Domaines et une négociation sur le prix acceptable par les deux parties.

Maison de santé à Ligny. « L'État favorise des projets médicaux et non pas



RÉUNION. Les personnalités, autour de Chantal Beaufiles (debout), ont participé à une réunion de travail.

immobiliers [...]. Un projet bien construit validé par l'ARS (agence régionale de la santé) peut se voir attribuer 150.000 € par l'État et 100.000 € au titre du FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire) », a précisé le préfet. Pour André Villiers, président du conseil général : « Le projet validé par l'ARS, nous suivrons avec une aide de 25 % sur un montant plafonné à 1M.€. »

Fusion. Autre sujet d'actualité, la fusion des communautés de communes.

Fusions communales

« Bien que nos statuts soient relativement proches, nos modes de fonctionnement sont assez différents », a souligné Gérard Arnouts, posant la question de l'harmonisation des compétences, du devenir des salariés, du patrimoine de chacune des collectivités, des taxes. « Une réunion spécifique

sera programmée et permettra de travailler sur les conséquences de ces fusions », a annoncé le préfet. Concernant les salariés, pour lui, pas d'ambiguïté : « Les salariés sont des fonctionnaires territoriaux. Ils ne peuvent pas être transférés au privé. » Par ailleurs, une période de huit ans permettra le lissage des taux d'imposition des deux collectivités.

Autres dossiers. Les autres sujets abordés portaient sur le nouveau règlement d'attribution des aides du conseil général aux communes, sur la fin programmée de la gratuité des transports scolaires dans le département, sur l'incidence sur les finances communales du retour à la semaine d'école de quatre jours et demi, sur la réforme des élections municipales et cantonales et sur l'organisation de Pontigny 2014... ■

P.-F. C.

AGRICULTURE ■ Coopératives d'utilisation de matériel agricole

L'union fait la force des Cuma de l'Yonne

L'assemblée générale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) de l'Yonne s'est tenue jeudi matin à Venouse.

L'occasion pour le président Walter Huré de rappeler les objectifs de ces structures qui sont au nombre de quatre-vingt-dix-neuf dans le département et génèrent un chiffre d'affaires de 4,4 millions d'euros : « La Cuma a pour objet d'acheter et d'utiliser du matériel en commun, d'investir dans des hangars et des ateliers et d'embaucher. Elle favorise aussi les échanges et les remises en cause permanentes. »

La Cuma permet, en effet, aux adhérents, d'optimiser leur coût de mécanisation (dans l'Yonne, il est de 150 €/ha contre 350 €/ha pour un agriculteur individuel).

Le hangar de Venouse en exemple

La construction d'un hangar destiné à remiser le matériel collectif est un projet fédérateur. Dans ce domaine, quatre structures, dans le département, ont réalisé cet investissement, dont celle de Venouse.



HANGAR. Les trente adhérents de la Cuma de Venouse disposent désormais d'un hangar de 900 m² pour remiser leur matériel.

Fort de trente adhérents, avec un chiffre d'affaires s'élevant à 104.800 euros, elle dispose aujourd'hui d'une quarantaine d'outils qui vont du tracteur aux remorques en passant par le « manuscopique », les épandeurs, la presse à ballots ronds et autres.

« En 2010, nous avons acquis un terrain de 74 ares mis en vente par la Safer pour la somme de

3.000 euros afin d'y construire un hangar, explique le président Joël Erfort. Des adhérents ont finalisé le projet et se sont mobilisés pour préparer la construction qui s'est terminée cette année. Il nous reste à réaliser l'entourage. »

Coût de l'investissement : 85.000 €, avec une subvention de 18.000 € du conseil régional lié au choix du matériau (le bois).

« À terme, annonce Joël Erfort, la charge financière sera de 5 à 6.000 € annuels. Elle sera remboursée par les adhérents au prorata de leur chiffre d'affaires... »

La Cuma de Venouse dispose ainsi de 900 m² de surface de remisage propre et fonctionnelle que les participants à l'assemblée générale fédérale sont venus visiter au terme de leur réunion. ■

LIGNY-LE-CHÂTEL

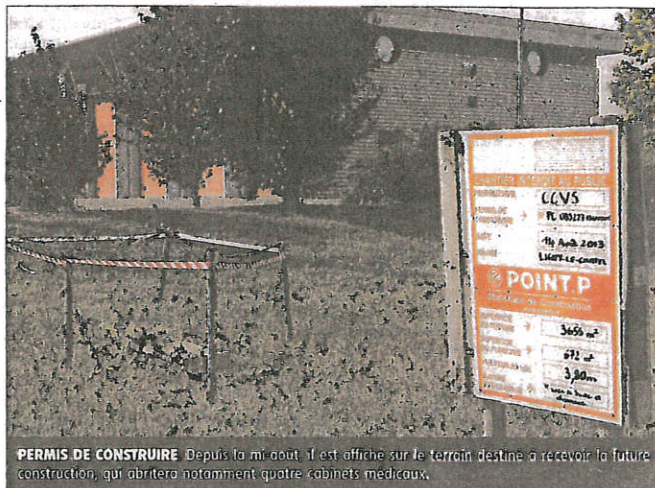
Bientôt la maison de santé du Serein

Depuis la mi-août, le permis de construire de la future maison de santé pluri-professionnelle du Serein (MSPS) est accordé. C'est ce qu'indique le panneau installé sur le terrain qui jouxte la caserne des pompiers à Ligny. Le projet est porté par la CCVS (Communauté de communes de la Vallée du Serein). Le 16 mai dernier, le dossier a été déclaré recevable par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Devancer le désert médical

« Dans les quatre ans à venir, le canton se trouvera dans la situation de désert médical. Un seul médecin restera au lieu des trois actuels. C'est un fait reconnu par les responsables de l'ARS », explique Gérard Arnouts, président de la CCVS. « Or le potentiel est bien là : 5.700 patients, une maison de retraite à Ligny et, hors canton, une autre à Carisey. La réflexion sur le devenir de la couverture médicale du secteur, a abouti à un projet de maison de santé », poursuit-il.

« Depuis deux ans, les trois médecins, les deux infirmières, le kiné et le pharmacien travaillent



PERMIS DE CONSTRUIRE Depuis la mi-août, il est affiché sur le terrain destiné à recevoir la future construction, qui abritera notamment quatre cabinets médicaux.

avec les élus, à l'élaboration de ce projet. » Le permis de construire a été accordé le 14 août. Des subventions ont été sollicitées.

La maison de santé comprendra quatre cabinets médicaux, dont un pour des intervenants extérieurs : cardiologue, ostéopathe, diététicien ou autres. Il abritera aussi un cabinet pour les infirmières,

un pour le kiné, une salle pour des permanences, un bureau d'accueil et une salle de réunion.

Un projet global

Les occupants auront à leur charge le loyer et les frais de fonctionnement. La pharmacie, financée par son propriétaire, sera accolée à ce bâtiment. « Cette structure s'inscrit dans un projet global de politique de santé mis en

place sur le territoire de la future communauté de communes du Pays chablisien. Il devrait comprendre aussi la maison de santé de Chablis », précise Gérard Arnouts. « L'appel d'offres est en cours de finalisation. Il sera lancé dès que nous aurons obtenu l'agrément délivré par l'ARS. » Réponse le 25 septembre. ■



10+5^{ans}



■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>



Allo ?

Oui Allo ?

Oui, je travaille dessus !!!

Mais bien sûr !
Je vous fais ça
tout de suite !!!!